Madame

Ma tresloulte et tresprissante
Royne damplitude

36. Comme vous desirez le bien dalme amis. Ses a desirez tousiours
amenis de tous bons offices et mesmes de bien Madite
premierement en cet endroit entendez et prendrez plus prompt que
demeurer ilz ne sont sans de vmes et entendez ses bos
abundantes. Il ne pais dollande et Zelande Dont mes assez
bien ordre par le moyen de bon nombre de nauires de guerre
sur mer si bien que les Dunes passez Inclise il est retournez
vers vous quelques huyt ou neuff des nauires amplisez
ses pieces de bronze et fromaige dollande et entre autre la de
Lard draps serrez et plusieurs autres denrees tirant la route
de flandres ausquelles vous se debez de pouoir de empescher
Il y a port en vostre de Ce Jaroit que lon mat admis que

Koninklijk Huisarchief Den Haag
A 11/XIV I/12, f. 313 v-314 r nr. 36
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/2942

cela se fait contre le commandement exprès de Vre Ma.te
Ce n'est ne que nous voulu admettre la raison sur laquelle les
dits et remontrants monstrent la tradition d'icelles sans quelque
respect ni crainte de la bonne volunté de Vre Ma.te Employe a
tant que le plaisir d'icelle est. Et pour mot de responce nous
donnes la loy selon laquelle le maison a tiplis il est
ordonné. Et au reste nous voulons tenir du nombre de ses
tres humbles et obeissants serviteurs. Et en faisant il est ordonné
tres humblement les mains de Vre Ma.te le supplieron dieu
retrouve a prolongue tres parfaite prosperite tres heureuse
et tres longue vie. Et finyt il la ville de Delft ce xxxiiij.e
de Janvier 1576.

Koninklijk Huisarchief Den Haag
A 11/XIV I/12, f. 313 v-314 r nr. 36
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/2942